Le 5 décembre prochain, ce sont les principes d'une République rajeunie qui sont en jeu. Aucune illusion ne doit être permise ! Derrière l'apparence de formules soi disant "jeunes", "sociales", "progressives", la réalité est claire pour tout esprit perspicace. Ou le peuple français confirme, avec le Général de Gaulle, un salutaire renouvellement politique ou il acceptera le retour à l'impuissance des partis, qui amène, avec elle, le renouveau des querelles idéologiques, le sectarisme, sans oublier les influences étrangères.

Notamment la paix religieuse, dont l'un des fondements a été la politique scolaire de la Vème République, sera rapidement mise en cause.

o

o o

Face à la situation dont chacun a gardé le souvenir, c'est le Général de Gaulle qui a permis et imposé le revirement nécessaire.

On oublie trop que les premiers actes destinés à sortir l'école privée, et notamment l'école catholique, du ghetto où elle devait périr, ont été les deux lois de I95I, l'une sur les bourses, l'autre sur l'allocation scolaire. Quel que soit le nom des parlementaires par lequel elles sont citées (loi Marie, loi Barangé) elles sont dues l'une et l'autre exclusivement au fait qu'aux élections de juin I95I, plus d'une centaine de députés avaient été élus sous le signe du rassemblement du peuple français, c'est-à-dire du Général de Gaulle. Ce sont eux qui ont contraint un Gouvernement instable et un

...../.....

Parlement divisé à une innovation fondamentale que d'autres formations quoique faisant appel à la religion ou s'en réclamant, n'avaient jamais osé entreprendre, en raison des attaches qu'ils entendaient conserver avec d'autres partis afin de poursuivre ensemble les étranges coalitions dont chacun a gardé le souvenir.

Dès son retour au pouvoir en I958, le Général de Gaulle décida de mettre à l'étude les diverses solutions qu'exigeait la paix scolaire et son Gouvernement se mit à la tâche. Après des mois d'ardentes discussions, le premier Parlement de la Vème République vota la loi du 3I décembre I959 (loi Debré).

Volontiers, on met l'accent sur les incidences financières de cette loi : il est vrai que le changement est profond. Alors que l'aide financière à l'enseignement privé au titre de toutes les lois antérieures à la loi de I959 (y compris la loi Falloux en I849) représente au titre du budget de I966, I50 millions de francs actuels (un milliard cinq cent millions d'anciens francs), la seule loi du 3I décembre I959 est inscrite à ce même budget pour 1.000 millions (soit cent milliards d'anciens francs). 37.084 instituteurs privés des classes primaires sur un total de 39.000 ont vu leur traitement pris en charge par l'Etat, et dans l'enseignement secondaire I5.695 sur un total de 26.000 bénéficient d'un traitement public : le total de ces deux chiffres donne 53.000 maîtres de l'enseignement privé désormais rémunérés, soit plus de 80 % du corps de l'enseignement privé. Ce pourcentage sera prochainement plus élevé quand le contentieux des contrats sera terminé. En cette fin d'année, de toutes les demandes de contrat qui ont été présentées, I0 % seulement ont été refusés et seulement une centaine de contrats font l'objet de contestations. En fait ont été signés et ratifiés I0.937 contrats simples (I0.247 classes primaires, 495 classes secondaires, I95 classes techniques) et 652 contrats d'association (I87 classes primaires, 359 classes secondaires, I06 classes techniques). A ces chiffres on doit ajouter ceux qui découlent de l'aide toute récente à l'enseignement supérieur catholique, notamment pour ce qui concerne la recherche.

...../.....

Cependant quelle que soit l'importance de cette aide financière et les chances qu'elle donne à l'enseignement privé, ne serait-ce que par le sort plus humain qu'elle assure aux maîtres, se contenter de l'évoquer serait réduire la portée de l'oeuvre réalisée avec prudence, mais avec tenacité par le Général de Gaulle au cours de son septennat en vue d'une transformation en profondeur des rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Le problème des aumôniers dans l'enseignement public ne peut être résolu d'un trait de plume, ni en quelques mots. Seulement alors qu'il était passé sous silence et qu'une ombre épaisse cachait mal une volonté de sectarisme politique à l'abri de l'impuissance gouvernementale, un revirement a commencé, dans les textes d'abord, dans les faits ensuite, enfin, on commence à le voir, dans les esprits. En même temps que l'enseignement privé retrouve des possibilités de subsister, que les régions de France où les familles qui y sont attachées de coeur retrouvent progressivement par l'égalité des droits un calme qu'elles avaient perdu, une modification en profondeur permet de jeter entre l'Education Nationale et la spiritualité religieuse des ponts qui étaient rompus.

Cette oeuvre, le Général de Gaulle, l'a entreprise, parce-qu'elle répondait à ses convictions intimes, qu'il ose afficher, modifiant ainsi une tradition insolite mais trop longtemps respectée. Il l'a menée à bien parce qu'elle représente à ses yeux une indispensable novation politique. En effet, au XXème siècle, alors que tant de problèmes intérieurs et extérieurs assaillent la nation, le temps est venu, non seulement de l'oubli des querelles passées, mais de la reconstruction. La tolérance n'est pas un aboutissement, elle est un commencement. La liberté religieuse n'est pas une situation normale, elle est un combat permanent. Or, la France ne peut apporter à tous les enfants tolérance et liberté religieuse qu'aux mêmes conditions qui lui permettent d'apporter la sécurité sociale ou l'expansion économique : un bon système de Gouvernement, une autorité dégagée de l'emprise partisane. Ce n'est pas un hasard si au cours des

.....\.....

sept années écoulées, le revenu national a augmenté, le niveau de vie s'est élevé, l'apaisement des esprits a commencé. Tout se tient. Le succès d'un homme de parti - quel que soit ce parti - remettrait en cause tout ce qui a été entrepris. Tous les candidats qui se présentent contre le Général de Gaulle ont annoncé des combinaisons politiques et des compromis. L'expérience a montré que les compromis se faisaient souvent aux dépens de la liberté religieuse et de l'égalité des droits des parents. Une autorité nationale peut seule réussir une tâche nationale.

Le succès du Général de Gaulle le 5 décembre est indispensable à la poursuite de cette grande oeuvre.

RÉALISATIONS de la DIRECTION des RELATIONS PUBLIQUES et de L'INFORMATION

BOITE POSTALE 221-07 PARIS — PÉRIODIQUE — NUMÉRO 59 — NOUVELLE SÉRIE

Novembre 1965 - Abonnement annuel : FRANCE : 5 F — C. C. P. 156-20 PARIS

IMPRIMERIE MATOT-BRAINE - Reims-Paris
Dépôt légal N° 660 - 4e trimestre 1965

Le Directeur de la Publication
Émile FAUQUENOT